



[Signature]

**Finances, achats publics
et système d'information
Commande publique**

Décision n° 2021-203

Objet : Accord-cadre relatif à l'entretien, dépannage, fourniture et travaux d'installation ou d'extension des équipements de sécurité incendie des bâtiments communaux de la ville de Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R 2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 22 juillet 2021 sur les supports de publication du PARISIEN (avis n°6412354) et du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n° 3715579),

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par les services de la Ville,

Considérant que l'offre de la société FINSECUR est l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation,

DECIDE de signer l'accord-cadre avec la société FINSECUR dont le siège social est 23 bis rue Charles Edouard Jeanneret, 78000 Poissy, pour un montant maximum de 210 000 € HT sur la durée du contrat. Le contrat prend effet à compter de sa notification jusqu'au 30 avril 2022, reconductible deux fois par périodes d'un an.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 28 septembre 2021



[Signature]
Philippe LAURENT